



ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-527

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER
TRAVAUX – TRANCHEE POUR ENTERRER UN CABLE
ROUTE DU LAC / CHEMIN DES SEVIERES

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation pour permettre la réalisation des travaux de tranchée pour l'enfouissement d'un câble ENEDIS ;

ARRÊTE

Article 1 : Objet et durée des travaux

L'entreprise SLA est autorisée à effectuer des travaux à l'entrée du Chemin des Sevières, route du Lac, du lundi 28 octobre 2024 au vendredi 29 novembre 2024 inclus.

Article 2 : Réglementation de la circulation

Pendant la durée des travaux, la circulation sera alternée et régulée manuellement à l'entrée du chemin des Sevières, route du Lac.

Article 3 : Signalisation

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise SLA.

Article 4 : Sécurité et accessibilité

L'entreprise SLA devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et maintenir l'accessibilité aux propriétés riveraines.

Article 5 : Propreté du chantier

L'entreprise SLA veillera à maintenir en état de propreté la voirie et les abords du chantier. Elle sera tenue pour responsable de tout accident que serait dû à la négligence ou l'inobservation des prescriptions du présent arrêté.

Article 6 :

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 17 Octobre 2024.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,



Jean-Marie SABATIER